



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 26 juillet 2022

Bilan de la célébration de la fête religieuse musulmane de l'Aïd-el-kébir dans l'Hérault

La célébration de la fête de l'Aïd-el-kébir s'est déroulée les 9, 10 et 11 juillet 2022.

L'action de l'État a porté sur l'encadrement strict des conditions de fonctionnement des deux seuls sites dans lesquels l'abattage des animaux est autorisé pour l'accomplissement de ce rite : l'abattoir de Pézenas et l'abattoir temporaire de Montpellier-Grammont.

17 agents de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) ont été déployés sur ces deux sites tout au long des opérations pour vérifier le respect des règles de protection animale, la santé des animaux avant abattage, les conditions de l'abattage, l'état sanitaire des carcasses avant leur remise aux clients ainsi que l'élimination des déchets selon des modalités respectueuses de l'environnement.

Dans le département, 3581 animaux ont été abattus au sein des deux abattoirs agréés pour l'accomplissement du rite lors de l'Aïd-el-kébir 2022.

La DDPP et les forces de l'ordre se sont également mobilisées pour lutter contre les abattages clandestins.

Des procès-verbaux ont systématiquement été dressés et les animaux retrouvés lors de ces contrôles (environ 200) ont été saisis et placés dans un refuge.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2